



## **Déclaration CAPN du 25 mars 2021 – SNES/FSU - SNUipp/FSU**

### **Avancement Accéléré d'échelon de la 29<sup>ème</sup> base**

Tout d'abord nous espérons que vous allez bien car comme lors de notre dernière CAPN le contexte sanitaire devient de plus en plus difficile pour les personnels, les élèves et les familles.

Tous les personnels de l'Éducation nationale se souviennent du 12 mars 2020 : il y a un an, presque jour pour jour, Emmanuel Macron annonçait la fermeture des écoles, les établissements scolaires et les CIO alors que Jean-Michel Blanquer avait pourtant assuré que les écoles ne fermeraient pas. On voyait déjà poindre le début d'une cacophonie gouvernementale qui allait rythmer les semaines et les mois suivants.

La situation sanitaire continue de percuter nos quotidiens professionnels, à l'image de toute la société, avec toujours aussi peu de visibilité sur les différents possibles discutés par ce gouvernement dans les secrets du conseil de défense sanitaire.

Chacun-e aura pu mesurer le gouffre entre la politique menée et les besoins criants des élèves, des étudiants pour la construction de leur avenir, cette génération dont la scolarité est littéralement mitée par l'épidémie de covid-19. La question des moyens est donc plus que jamais cruciale.

Les périodes de confinement, de scolarité hybride et le manque chronique de moyens attribués à l'éducation nationale ont des conséquences préoccupantes sur le plan matériel et financier pour les élèves et les étudiants. Les situations de décrochage scolaire se multiplient et mettent en exergue un creusement des inégalités. La crise sanitaire entraîne une détresse psychologique chez les élèves, les étudiants, les familles et les professionnels.

La circulaire ministérielle du 16 février 2021 indique que les équipes éducatives et notamment les psychologues de l'éducation nationale sont mobilisé-es pour repérer et orienter les élèves en souffrance psychologique. Où sont les réponses du gouvernement ?

Première réponse : le niveau de recrutement de psychologues de l'EN reste faible : 210 postes au concours en 2021 qui ne permettront pas de compenser les seuls départs à la retraite. Nous rappelons que dans les deux spécialités les postes vacants représentent environ un tiers des effectifs.

Pour le premier degré, 130 postes qui ne suffiront pas à couvrir les besoins actuels. dans de très nombreux secteurs, les conditions de travail sont dégradées et la prise en charge des élèves impossible du fait de postes vacants et de PsyEN non remplacés. Nombreuses DSDEN ont été alerté-es. Mais les seules réponses sont des propositions de redéploiements des psychologues déjà en poste ? Peut-on réellement faire croire que l'on peut faire mieux avec moins ?

Dans le second degré, alors que l'on demande aux PsyEN-EDO d'être sur tous les fronts et que les effectifs en collège et lycée, sont en hausse. 80 postes n'y suffiront pas.

L'absence de recrutement de postes statutaires, s'accompagne d'une augmentation de la part de personnels précaires (jusqu'à 35% dans certaines académies). Ces derniers gagnent à peine plus que le SMIC et certains ne perçoivent pas d'indemnités de déplacement couvrant tous les frais.

Nous rappelons que pour atteindre le seuil de prise en charge des autres pays européens (un psychologue pour 800 élèves), il faudrait doubler le nombre actuel de psychologues. Externaliser la prise en charge des besoins psychologiques et des difficultés est le choix idéologique du ministère. Ce n'est pas la solution, la FSU s'y opposera.

Seconde réponse, les injonctions : Pour le premier comme pour le second degré, les calendriers institutionnels sont restés inchangés malgré la situation sanitaire.

Dans le second degré, la mise en place en urgence sans aucune préparation ni prise en compte du travail existant, de nouvelles interventions dans les établissements se succèdent. Le printemps de l'orientation en est un exemple édifiant. Proposé au départ pour « occuper » les élèves de seconde et de première pendant que ceux de terminale devaient passer leurs épreuves de spécialité, il s'est transformé du fait de l'abandon des épreuves, en séquences sur le projet d'orientation, en distanciel. Sans concertation, les PsyEN et les DCIO ont été sommés toute affaire cessante de proposer des actions pouvant être réalisées à distance comme si aucun travail d'accompagnement à l'orientation n'avait été prévu dans les établissements.

-Troisième réponse: de nouveaux projets fleurissent sans aucune concertation tel celui de la cour des comptes proposant la création d'un service de santé scolaire, regroupant infirmiers-es, AS, PsyEN. Ce projet ne répond aucunement aux besoins des élèves et a été rejeté par l'ensemble du personnel. Il ignore le travail effectué dans l'établissement par les équipes pluri professionnelles. C'est une vision médicalisée et partielle de la psychologie qui nie le travail spécifique du psychologue de l'EN auprès des élèves et des familles en lien avec les enseignants, les équipes pluri - professionnelles et dont l'objectif est de contribuer à la réussite scolaire des élèves.

De plus, de nouvelles dispositions modifiant le code de l'Éducation, viennent d'être introduites dans le projet de loi pour l'amélioration du service de santé. Elles visent à imposer aux PsyEN la participation aux actions de promotions de la santé, dans l'École pilotées par les ARS. La FSU continue à s'y opposer.

Le ministre prétend prendre en compte les effets psychologiques et sociaux de la crise sanitaire et sociale. Ce n'est pas la mise en place d'un tel service, rejeté par la majorité des personnels de l'éducation nationale que sera amélioré le mieux-être des élèves et des étudiants.

Quatrième réponse : la persistance des attaques contre le service public d'orientation de l'E N : au moment où les CIO, qui accueillent en présentiel les élèves et leurs familles, sont très sollicités, les fermetures et fusions continuent, fragilisant ainsi le service public (fermeture du CIO de Salon de Provence, fusion des CIO de Nîmes, projet de fermeture du CIO de Morlaix...). L'administration profite de certains projets de fermeture (comme à Morlaix) pour déréglementer les conditions de travail des collègues en leur demandant de faire des permanences dans des lieux non statutaires comme dans les Maisons de Services Au Public. La FSU s'y oppose et dénonce les manipulations de l'administration, qui maquille son projet de destruction du service public par un émiettement de points d'accueil. Enfin une réorganisation des CIO de l'académie d'Orléans-Tours est en cours malgré l'opposition exprimée par tous les personnels depuis deux ans. Par une pression constante qu'il nomme « concertation », le rectorat transforme les CIO en points d'accueil. Il ne restera à terme qu'un seul CIO départemental dirigé par un seul DCIO... Quels bénéfices pour les élèves et leurs familles ?

Cinquième réponse : la remise en cause du paritarisme. La suppression des commissions paritaires pour les mutations et les carrières, est révélatrice d'une conception asservie de la Fonction publique au gouvernement. Elle limite l'exercice démocratique au sein de la fonction publique d'Etat. La FSU ne peut accepter le développement de l'arbitraire contre le principe d'égalité de traitement créé par la loi dite de Transformation de la Fonction publique. Ainsi, la vision d'ensemble de l'application des règles collectives est désormais cachée aux commissaires paritaires, ouvrant la possibilité à des choix fondés sur des approches partielles, sinon partiales dans certains cas, sans

aucune garantie d'égalité de traitement des personnels. Malgré cela, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU continueront de défendre et d'informer les collègues sur leurs droits. Nous ne manquerons pas de les inciter à formuler si besoin des recours et nous serons à leurs côtés pour les soutenir dans leurs démarches.

Concernant cette CAPN, nous nous posons la question du nombre limité de promotion, ce qui a des conséquences sur les engagements du ministère d'un déroulé de carrière sur deux grades.